|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **arrondissement maritime atlantique**  Garnisons de Brest et de Crozon  *Bureau de garnison* | |  | Brest, le 23 avril 2018  N° 0-12591-2018 CECLANT/GRN/NP |
|  | |
| ORDRE DE CIRCONSTANCE  ---------- | | | |
| Objet : | commémoration à Brest de la victoire du 08 mai 1945. | | |
| RÉfÉrences : | 1. décret n° 2004-1101 du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire ; 2. décret n° 2015-213 du 27 février 2015 portant règlement du service de garnison ; 3. instruction n° 77/EMM/PL/ORG/NP du 27 février 1986 relative au cérémonial dans la marine ; 4. mémento n° 791/DEF/RTNO/EM/DIV SOUT/BSAM/Prestations du  4 juillet 2007 - 4ème édition ; 5. Instruction n° 0-37362-2017 CECLANT/NP du 9 novembre 2017 relative à l’organisation de la garnison de Brest. | | |
| P. jointes : | a) annexe I – organisation ;  b) appendice I.1 à l’annexe I – chronologie ;  c) appendices I.2 à 1.6 à l’annexe I – plans. | | |

La cérémonie commémorative de la victoire du 08 mai 1945 à Brest se déroulera le   
mardi 08 mai 2018 à 11h20, esplanade du général Leclerc, au monument aux morts de la ville   
de Brest.

Cette cérémonie sera présidée par monsieur Ivan Bouchier, sous-préfet de Brest, en présence :

* du capitaine de vaisseau Eric Luxembourger, chef d’état-major de CECLANT représentant le vice-amiral d’escadre Emmanuel de Oliveira, commandant l’arrondissement maritime Atlantique et préfet maritime de l’Atlantique ;
* de monsieur François Cuillandre, maire de Brest et président de Brest Métropole.

Le capitaine de vaisseau Éric Luxembourger

major de garnison,

*SIGNE : ÉRIC LUXEMBOURGER*

DESTINATAIRES **:**

- Monsieur le général de corps d’armée, officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest

- Monsieur le vice-amiral d’escadre, commandant l’arrondissement maritime Atlantique

(Amiral - CAB 1 - CAB 2 - CAB 3 - SEC/CAB - OCR - RAY- Bureau roulage - QG)

- Madame le médecin chef des services, directrice régionale du service de santé de Brest

- Monsieur le contre-amiral, adjoint organique à Brest de l’amiral commandant la force d’action navale

- Monsieur le contre-amiral, commandant la base de défense de Brest-Lorient

- Monsieur le commissaire général, chef du groupement de soutien de la base de défense de Brest –Lorient

- Monsieur le colonel, délégué militaire départemental du Finistère et son adjoint

- Monsieur le colonel, commandant le groupement de Gendarmerie départementale du Finistère

- Monsieur le colonel, commandant le groupement de Gendarmerie maritime de l’Atlantique

- Monsieur le capitaine de frégate, commandant la compagnie des marins-pompiers de Brest

- Monsieur le capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie maritime de Brest

- Madame la lieutenant de vaisseau, commandant la cellule Rayonnement de CECLANT

- Monsieur le capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Brest

- Monsieur le maître principal, chef du groupe image de l’Atlantique

- Monsieur le préfet du Finistère

- Monsieur le sous-préfet de Brest

- Monsieur le maire de Brest

- Monsieur le président de Brest métropole

- Monsieur le commissaire divisionnaire, commissaire central de police de Brest

COPIES :

- Monsieur le capitaine de vaisseau, major de garnison de Brest

- Monsieur le premier maître, chef du bureau des garnisons de Brest et de Crozon

- Archive.

**ANNEXE I à l’ordre de circonstance n°0-12591-2018** **CECLANT/GRN/NP du 23 avril 2018**

**ORGANISATION**

1. MAÎTRE DE CÉRÉMONIE

Les fonctions de maître de cérémonie seront assurées par monsieur Sébastien Delage, de l'association locale U.N.C. "Grand-Brest".

1. chronologie gÉnÉrale

La chronologie de la cérémonie est détaillée en appendice I-1.

Mouvements principaux de la cérémonie :

- 11h00 : mise en place des troupes terminée ;

- 11h20 : arrivée des autorités ;

- 11h22 : honneurs puis revue des troupes ;

- 11h25 : lecture des messages (UNC, UFAC, ANACR ODJ n°9, FFL puis SEDACM par le sous- préfet) ;

- 11h35 : dépôt de gerbes ;

- 11h40 : salut des porte-drapeaux et des représentants des associations patriotiques ;

- 11h45 : départ des autorités vers l’hôtel de ville ;

- 11h50 : dislocation du dispositif ;

- 12h00 : réception à l’hôtel de ville avec allocution du maire de Brest.

1. PARTICIPATION - Commandement des troupes

Le dispositif est matérialisé en appendice I-2.

Les troupes seront composées de :

- un piquet d’honneur (0/1/6) avec fanion de la Préparation Militaire Marine de Brest ;

- un porteur de gerbes de la PMM de Brest.

Le chef du piquet d’honneur assurera le commandement des troupes.

1. Tenues

**4.1.** **Autorités**

Tenue interarmées B2 (gants blancs + barrettes de décorations + cravate).

**4.2. Troupes**

Tenue marine n° 2 "G" pour les officiers mariniers et QMM (avec tricot rayé pour les QMM).

Nota : le complétif "G" comprend : guêtres blanches, ceinturon blanc et gants à crispins.

1. Saluts pendant la revue et la cÉrÉmonie au monument aux morts

Pendant l’exécution de la sonnerie « Aux morts », pendant la minute de silence et les diffusions de « la Marseillaise » :

- les militaires des délégations saluent militairement.

Au passage des autorités :

- les militaires des délégations restent au "Garde-à-vous" sans saluer. Seul le militaire placé à la tête du premier rang salue les autorités lorsqu'elles arrivent à son niveau.

1. Armement et Équipements des troupes

Armement selon dotation de la formation.

1. PrÉparatifs

Les obstacles éventuels sur la chaussée seront retirés préalablement à la cérémonie par les services techniques de la mairie de Brest. Ces derniers s'assureront également que les chevalets pour les gerbes soient en place. Enfin, ils effectueront un contrôle du bon ordre de l’esplanade du Général Leclerc le matin même de la cérémonie.

1. ORGANISATION ET Service d'ordre

Le MP® Patrice Mazuy, du Bureau des garnisons de Brest et de Crozon, sera présent pour s'assurer du bon déroulement de la cérémonie militaire.

Le service d'ordre sera assuré par la police nationale. Il veillera à maintenir dégagés les accès prévus pour la cérémonie et libres les emplacements réservés aux véhicules de secours et aux véhicules des autorités.

1. Transport

Le bureau service courant de la PMM fera assurer le transport de son personnel.

Le véhicule de transport du piquet d’honneur stationnera juste devant la poste principale, rue de Siam. Il rejoindra son emplacement de stationnement via l’avenue Georges Clémenceau.

1. Mouvements et ARRIVÉE des autoritÉs

En version beau temps, les autorités (M. le sous-préfet, le CV Luxembourger et M. le Maire ou son représentant) arriveront à pied depuis la stèle des démineurs située dans le square Marc Sangnier.

En version mauvais temps, les voitures officielles se présenteront sur l'avenue Georges Clémenceau et emprunteront ensuite la rue Porte de Saint-Louis pour stationner à proximité de la poste principale.

1. SÛretÉ

Le MP® Mommens, de la PMM Brest, sera muni d'un pistolet automatique en « arme rouge ». Il accompagnera le piquet d’honneur pendant ses déplacements et restera à proximité du lieu de la cérémonie durant toute la durée de cette dernière.

La police nationale a été informée et sera présente sur les lieux.

Une demande de dérogation a été émise vers CECLANT/PRODEF et la cérémonie sera annulée si les circonstances l’exigent.

1. SONORISATION

La sonorisation de la cérémonie sera mise en place par les services de la mairie afin de permettre la lecture des messages et des commentaires pour le public, la diffusion des sonneries réglementaires et de l’hymne national.

1. Mise en place

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mise en place de 10h50  à 11h00  11h00  11h10 | Le piquet d’honneur débarque de son véhicule, à proximité de la poste principale rue de Siam, pour rejoindre son emplacement.  Mise en place terminée.  Mise en place des porte-drapeaux terminée. |  |  | Mise en place aux ordres du chef du piquet d’honneur, conformément au plan en appendice I-2. |

2. ARRIVÉE DES AUTORITÉS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11h20  11h22 | Arrivée de monsieur le sous-préfet et du CV Luxembourger.  Les autorités viennent saluer le chef du piquet d’honneur.  Après le salut, monsieur le sous-préfet rejoint les autres autorités présentes.  Le CV Luxembourger passe en revue le piquet d’honneur.  A l’issue de la revue du piquet d’honneur, le CV Luxembourger rejoint les autres autorités. | Le chef de piquet d’honneur ordonne :  « **Garde-à-vous** » puis  « **Présentez armes** ».  Le chef de piquet d’honneur ordonne :  « **Reposez armes** » puis « **Repos** ». | « Garde-à-vous » |  |

3. Lecture des messages

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11h25 | Lecture des messages :   * Lecture d’un message de l’UNC * Lecture d’un message de l’Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre (UFAC). * Lecture du message de la Fondation de la France Libre. * Lecture d’un message de l’Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance par un membre de l’association. * Lecture de l’ordre du jour n° 9 du général de Lattre de Tassigny. * Lecture d’un message du Secrétaire d’Etat aux anciens combattants et à la mémoire auprès de la ministre des Armées par monsieur le sous-préfet de Brest. | *« Lecture du message de l’UNC » annoncé par le maître de cérémonie.*  *«  Lecture du message de l’UFAC » annoncé par le maître de cérémonie.*  *« Lecture du message de la Fondation de la France Libre » annoncé par le maître de cérémonie.*  *« Lecture du message l’ANACR » annoncé par le maître de cérémonie.*  *« Lecture de l’ordre du jour n°9 du général de Lattre de Tassigny » annoncé par le maître de cérémonie.*  Le commandant des troupes ordonne : **« Garde-à-vous »**.  *« Lecture d'un message de* ***madame Geneviève Darrieussecq secrétaire d’État auprès de la ministre des Armées*** *par monsieur le sous-préfet» annoncé par le maître de cérémonie.*  Le chef de piquet d’honneur ordonne : **« Repos »**. | « Garde-à-vous » | Noms des lecteurs fournis *in situ*. |

4. Dépôt de gerbes ET SALUT DES PORTE-DRAPEAUX ET ANCIENS COMBATTANTS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11h35  11h40 | Les personnalités déposant des gerbes rejoignent leurs emplacements face au monument aux morts, déposent leurs gerbes puis reculent d’un pas.  Salut des porte-drapeaux et anciens combattants par les autorités. | *« Dépôt de gerbes »*  *annoncé par le maître de cérémonie.*  Le chef de piquet d’honneur ordonne :  « **Garde-à-vous** » puis « **Présentez armes** ».  *« Aux morts »*  *annoncé par le maître de cérémonie.*  A l'issue de la Marseillaise,  le chef de piquet d’honneur ordonne :  « **Reposez armes** » puis « **Repos** ».  « *Les autorités saluent les porte-drapeaux* » *annoncé par le maître de cérémonie.* | **«**Garde-à-vous**»**  **«**Aux morts**»**  **Minute de silence**.  Marseillaise **en entier** | Les porte-gerbes présentent les gerbes, rubans tournés vers les autorités, puis les accompagnent pour le dépôt.  Les gerbes sont déposées simultanément. |

5. DÉpart DES AUTORITÉS VERS L’HÔTEL DE VILLE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11h45 | Le sous-préfet et le CV Luxembourger viennent saluer le chef du piquet d’honneur puis rejoignent les autorités et se dirigent vers l’hôtel de ville. | Le chef de piquet d’honneur ordonne :  « **Garde-à-vous** »  puis « **Présentez armes** ».  Le chef de piquet d’honneur ordonne :  « **Reposez armes** » puis « **Repos**». | « Garde-à-vous » |  |

6. Dislocation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11h50 | Le piquet d’honneur quitte l’esplanade du Général Leclerc pour rejoindre son véhicule de transport. |  |  | Aux ordres du chef de piquet d’honneur. |

7. RÉCEPTION

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 12h00 | Réception à l’hôtel de ville. Allocution de Monsieur le Maire. |  |  | Les troupes et délégations militaires sont invitées à l’hôtel de ville. |

**APPENDICE I.2 à l’annexe I de l’ordre de circonstance n° 0-12591-2018** **CECLANT/GRN/NP du 23 avril 2018**



**APPENDICE I.3 à l’annexe I de l’ordre de circonstance n° 0-12591-2018** **CECLANT/GRN/NP du 23 avril 2018**

****

**APPENDICE I.4 à l’annexe I de l’ordre de circonstance n° 0-12591-2018** **CECLANT/GRN/NP du 23 avril 2018**

## 

## APPENDICE I.5 à l’annexe I de l’ordre de circonstance n° 0-12591-2018 CECLANT/GRN/NP du 23 avril 2018

******

**APPENDICE I.6 à l’annexe I de l’ordre de circonstance n° 0-12591-2018** **CECLANT/GRN/NP du 23 avril 2018**

## 